



Cours minerve résiliation

Par **nora44**, le **29/08/2016 à 15:00**

Bonjour à tous, rnrncomme beaucoup d'entre nous, je me suis fait également avoir par les cours minerve. rnrnA plusieurs reprises, j'ai demandé la résiliation car je n'ai plus les moyens de les financer et également parce que je ne trouve pas de stage.rnMes demandes ont été rejetées, j'ai également demandé à ce qu'une amie bénéficie de ces cours à ma place et qu'elle me rembourse, cela m'a également été refusé.rnVoyant tout les commentaires, j'ai envoyé une lettre leur informant que je ne payerait plus, ils m'ont contacté aujourd'hui en me menaçant de me poursuivre devant les tribunaux si je ne paye pas avant le 10/09/16.rnCe matin, je suis allée à EFC que choisir afin de connaître mes droits... D'après eux je suis en tord... SAUF que je suis persuadée qu'il y existe une faille dans le contrat! rnJ'essaie d'appeler des organismes, des avocats mais tout est payant...rnJ'aimerais simplement que les personnes qui ont arrêté les virements nous explique ce qu'il s'est passé par la suite ou que quelqu'un me donne un renseignement, un contact pour que je puisse éviter le pire... rnJe suis persuadée qu'il existe une loi nous protégeant rnrnMerci :)

Par **morobar**, le **29/08/2016 à 19:12**

Bjr,rnVous êtes persuadée à tort.rnAucune faille dans ces contrats.rnMais ces écoles rechignent à mettre en œuvre des procédures de recouvrement jusqu'au bout, en général car elles pensent que le motif est souvent économique et qu'on ne peut pas tondre un œuf.

Par **nora44**, le **29/08/2016 à 21:55**

bonjour,rnrnmerci de votre réponse :)